

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la séance d'installation et assermentation du Conseil municipal du
mardi 2 juin 2015 à 20H30

Sont présents:	M. FABBI	Daniel, Maire
	M. VIRET	Jean-Daniel, CA
	M. TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal:	M. ANKLIN	Dominique
	M. BASCHY	Marc-André
	M. BEAUVERD	Marcel
	M. BIEDERMANN	Laurent
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG	Laurence
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme GATTI	Sonia
	Mme HURNY	Anne-Catherine
	M. KESTIN	Yaïr
	M. LAZARO	Pablo
	M. LUYET	Frédéric
	M. MÉTAYER	Grégoire
	M. PAIS	Marco
	M. RUEGSEGGER	Gérald
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme SCHIAVO ABEL	Delphine
	Mme TOZAR	Marilyne
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Procès-verbaliste :	Mme DJILANI	Nawel
Excusé:	M. MALACRIDA	Fabrice

Séance ouverte à: 20H31
Séance levée à: 21H07

L'ordre du jour est le suivant:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015 ;
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge ;
3. Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge) ;
4. Nomination des diverses commissions.

M. Marcel BEAUVERD déclare cette première séance du conseil municipal de la législature 2015-2020 ouverte et s'exprime en tant que doyen d'âge de l'assemblée. Il salue les conseillers municipaux ainsi que le nombreux public et le remercie d'être présent.

L'ordre du jour ne pouvant pas faire l'objet de modifications, le suscité annonce le point no 1.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015 ;

M. Marcel BEAUVERD procède à la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015. Il demande à tous de bien vouloir se lever et lit l'arrêté du Conseil d'Etat qui est le suivant :

3619-2015



ARRÊTÉ

relatif à la validation partielle de l'élection des conseils
municipaux, du 19 avril 2015

06 mai 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015;

attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy;

attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-

- 2 -

Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

Communiqué à :

TOUS	1 ex.
PRE/SSCO	1 ex.
CHA/DSOV	1 ex.
CHA/DAJ	1 ex.
CHA/LG	1 ex.
CHA/SVE	1 ex.
Sautier	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat:

M. Marcel BEAUVERD, doyen de l'assemblée, annonce le point no 2 de l'ordre du jour.

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge,

M. Marcel BEAUVERD annonce la prestation de serment des conseillères et conseillers municipaux. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se lever afin de prendre connaissance du texte de la prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

Chaque conseillère et conseiller municipal, la main droite levée, jure ou promet à tour de rôle.

M. Marcel BEAUVERD reçoit la prestation de serment des conseillers municipaux suivants et en prend acte.

M.	ANKLIN	Dominique
M.	BASCHY	Marc-André
M.	BIEDERMANN	Laurent
M.	CARTIER	Jean-Jacques
Mme	CHONG	Laurence
Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
Mme	GATTI	Sonia
Mme	HURNY	Anne-Catherine
M.	KESTIN	Yair
M.	LAZARO	Pablo
M.	LUYET	Frédéric
M.	MÉTAYER	Grégoire
M.	PAIS	Marco
M.	RUEGSEGGER	Gérald
Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
Mme	SCHIAVO ABEL	Delphine
Mme	TOZAR	Marilyne

M. Marcel BEAUVERD prie l'assemblée de se rasseoir et précise que M. Fabrice MALACRIDA, absent ce soir, prêtera serment au début de la prochaine séance à laquelle il assistera et souligne qu'il ne pourra pas participer aux commissions tant qu'il n'aura pas prêté serment.

L'assemblée applaudit les élus.

M. Marcel BEAUVERD, doyen du Conseil municipal sera lui-même assermenté au point suivant de l'ordre du jour une fois le Président ou la Présidente du Conseil municipal élu-e. C'est ce dernier ou cette dernière qui recevra la prestation de serment du doyen d'âge.

M. Marcel BEAUVERD aborde le point no 3 de l'ordre du jour.

3. Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge) ;

M. Marcel BEAUVERD invite le conseil municipal à élire pour une année, un Président ou une Présidente, un Vice-président ou une Vice-présidente et un ou une membre du bureau du Conseil municipal.

Le suscité demande à chaque chef de groupe/parti/faction politique de faire une proposition pour la candidature de Président-e.

M. BASCHY propose, au nom du PLR, la candidature de Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ en tant que Présidente.

M. ANKLIN, au nom de BDA, soutient la candidature de Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ en tant que Présidente.

Mme GATTI, au nom du PDC, soutient la candidature de Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ en tant que Présidente.

Ces propos sont suivis des applaudissements de l'assemblée.

Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ est élue par acclamation comme Présidente du Conseil municipal par l'assemblée.

M. Marcel BEAUVERD cède sa place à MME LA PRESIDENTE du Conseil municipal, Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ, qui demande dès lors à l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation du doyen d'âge du conseil municipal, M. Marcel BEAUVERD.

MME LA PRESIDENTE lit le texte de la prestation de serment :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

M. Marcel BEAUVERD lève la main droite et dit : « Je le promets».

MME LA PRESIDENTE prend acte de ce serment sous les applaudissements de l'assemblée qu'elle prie de se rasseoir.

Voici la délibération concernant la :

**Prestation de serment du conseil municipal
de la commune de Bellevue du 2 juin 2015**

-vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015,

Les conseillères et conseillers municipaux ci-après ont prêté serment :

M.	ANKLIN	Dominique
M.	BASCHY	Marc-André
M.	BEAUVERD	Marcel
M.	BIEDERMANN	Laurent
M.	CARTIER	Jean-Jacques
Mme	CHONG	Laurence
Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
Mme	GATTI	Sonia
Mme	HURNY	Anne-Catherine
M.	KESTIN	Yair
M.	LAZARO	Pablo
M.	LUYET	Frédéric
M.	MÉTAYER	Grégoire

M.	PAIS	Marco
M.	RÜEGSEGGER	Gérald
Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
Mme	SCHIAVO ABEL	Delphine
Mme	TOZAR	Marilyne

MME LA PRESIDENTE passe alors à l'élection des autres membres du bureau. Elle rappelle que ledit Bureau doit être composé d'au moins un Président ou une Présidente, un Vice-président ou une Vice-présidente et d'un ou d'une membre. Elle sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste à la Vice-présidence.

M. ANKLIN, au nom de BDA, propose la candidature de Mme Anne-Catherine HURNY en tant que Vice-présidente. Mme LA PREDISENTE le remercie.

M. BASCHY, au nom du PLR, soutient la candidature de Mme Anne-Catherine HURNY en tant que Vice-présidente. Mme LA PREDISENTE le remercie.

Mme GATTI, au nom du PDC, soutient la candidature de Mme Anne-Catherine HURNY en tant que Vice-présidente. Mme LA PREDISENTE le remercie.

**MME LA PRESIDENTE prend acte de l'élection par acclamation de
Mme Anne-Catherine HURNY au poste de Vice-présidente.**

MME LA PRESIDENTE demande aux groupes politiques qui se propose pour le poste de membre du bureau.

M. LAZARO, au nom du PDC, propose la candidature de Mme Sonia GATTI en tant que membre. Mme LA PREDISENTE le remercie.

M. BASCHY, au nom du PLR, soutient la candidature de Mme Sonia GATTI en tant que membre. Mme LA PREDISENTE le remercie.

M. ANKLIN, au nom de BDA, soutient la candidature de Mme Sonia GATTI en tant que membre. Mme LA PREDISENTE le remercie.

**MME LA PRESIDENTE prend acte de l'élection par acclamation de
Mme Sonia GATTI au poste de membre du bureau.**

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaite la présence d'un autre membre au sein du bureau.

Personne ne se manifestant, elle annonce que le bureau est constitué comme suit :

Mme	Mylène	SCHOPFER SANDOZ	Présidente,
Mme	Anne-Catherine	HURNY	Vice-présidente,
Mme	Sonia	GATTI	Membre.

MME LA PRESIDENTE ajoute que le poste de secrétaire du Conseil municipal est assuré par

M. Aurélien MATTI. Cette remarque est suivie par les applaudissements de l'assemblée.

MME LA PRESIDENTE s'adresse à l'assemblée en ces mots :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire du Conseil municipal,
Monsieur le représentant de la presse,
Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,*

C'est un honneur pour moi de présider une nouvelle fois ce Conseil, après l'avoir fait pour la première fois en fin de législature 2007-2011, et je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez.

Selon la nouvelle Constitution genevoise, cette législature durera pour la première fois 5 ans. Je tiens à féliciter les conseillères et les conseillers municipaux sortants pour leur réélection, et en particulier les nouvelles et les nouveaux élus, qui ont souhaité consacrer du temps à notre magnifique Commune. Par ailleurs, je relève avec fierté que le bureau du Conseil municipal de Bellevue est composé exclusivement de femmes !

Ces 4 dernières années ont été chargées et riches, et le travail fourni par les élus a été conséquent et fructueux. Nous avons su relever les défis et prendre les décisions nécessaires pour répondre à l'importante croissance de notre Commune. Rappelons en effet que Bellevue compte 3'233 habitants au 1^{er} janvier 2015, alors qu'elle en comptait 2'738 au 1^{er} janvier 2005 et 1'714 au 1^{er} janvier 1995 ! Nous avons pu offrir aux habitants les infrastructures nécessaires à leurs besoins et à leur bien-être, en faisant aboutir des projets magnifiques : crèche intercommunale, bâtiment parascolaire, aménagement de l'esplanade Gitana, pour ne citer que ceux-ci. Investissements conséquents qui ne nous ont pas empêchés de réduire la dette et le centime additionnel. J'y reviendrai. Citons également la mise en place d'accès sécurisés pour piétons et cyclistes, avec notamment l'aménagement de zones 30 km/h dans des lieux stratégiques, et, côté esthétique, l'entretien des espaces verts, qui est effectué d'une manière exemplaire grâce aux employés communaux du Service des espaces extérieurs, qui nous offrent toujours un plaisir oculaire sans faille. Rappelons enfin que la Commune a reçu une nouvelle fois le Label Cité de l'énergie au 1^{er} octobre 2014, et nous pouvons nous en féliciter.

Nous avons beaucoup investi pour la petite enfance. Malgré tous ces efforts, des jeunes familles sont encore dans l'attente d'une place pour faire garder leurs enfants et ne comprennent pas forcément pourquoi, étant donnée notamment la capacité de notre crèche. Mais il faut garder à l'esprit que même en continuant dans ce sens, il ne sera malheureusement jamais possible de satisfaire tout le monde, en raison notamment des coûts de fonctionnement très élevés et de la pénurie de main d'œuvre.

N'oublions pas nos ados et jeunes adultes, qui ont besoin de lieux de rencontre et de divertissement, et il y a là quelque chose à faire également. Et bien sûr, pensons à nos aînés, à qui nous devons offrir la possibilité de rester à Bellevue, et auprès de leurs proches. C'est une des priorités de cette législature, et il faudra que notre Conseil s'attèle à l'étude et la réalisation d'un IEPA (immeuble avec encadrement léger pour personnes âgées).

Je citerai comme autre projet d'envergure qui nous occupera pendant ces 5 prochaines années celui du champ du château. Nous devons contrôler et suivre avec attention et rigueur l'aménagement futur de cet espace imposant et imposé par le canton. Nous devons également procéder à l'achèvement de l'aménagement du centre du village. Sans oublier d'être attentifs aux aspects liés à la sécurité qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous, et que nous devons encore améliorer pour permettre aux Bellevistes de continuer à vivre dans la tranquillité.

Du pain sur la planche, donc, et tout ceci dans la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses et de la diminution de la dette, ainsi que de la fixation au plus juste du centime additionnel, que nous avons eu la possibilité de diminuer une nouvelle fois d'un centime pendant la législature précédente, après l'avoir baissé une première fois du même montant en 2010. C'est également le lieu de relever que la prospérité de notre Commune dépend également des entreprises qui s'y implantent, et que malgré la conjoncture actuelle difficile, Bellevue se porte bien.

Nous pouvons remercier les élus de la législature 2011-2015 pour leur engagement sans faille, leur disponibilité et le travail qu'ils ont réalisé. Remercions d'ores et déjà les élus de la législature 2015-2020, qui devront assurer cette continuité. Remercions également tous les employés communaux, qui font un travail remarquable et sans qui la réalisation de nos projets ne serait pas possible. Nous avons toutes et tous au moins un point commun : celui du privilège d'habiter à Bellevue. Les électeurs nous ont accordé leur confiance. Nous devons les en remercier et en être dignes.

Pour conclure, je me souviens qu'un élu de Bellevue d'Avenir m'avait remercié, en mai 2011, pour mon année de « Présidence enthousiasmante ». C'est avec tout autant d'enthousiasme que je vais tenter d'assumer cette nouvelle année de Présidence, en espérant vivement que vous saurez y contribuer et que les débats se poursuivront dans le climat agréable que nous avons connu jusqu'à maintenant, dans le respect d'autrui. Quelles que soient nos couleurs politiques, sachons mettre nos forces et nos compétences en commun pour atteindre le but que nous souhaitons tous : une commune qui garde une dimension humaine, et où tout le monde continuera à être heureux de vivre ensemble.

Merci de votre attention.

*Mylène SCHOPFER SANDOZ
Présidente du Conseil municipal*

Bellevue, le 02.06.15

MME LA PRESIDENTE est applaudie par l'assemblée.

4. Nomination des diverses commissions

MME LA PRESIDENTE mentionne le tableau déposé sur chacune des places avec les différentes propositions qui ont été formulées au sein des partis. Elle ajoute que tous les groupes s'étaient rencontrés précédemment pour en discuter.

MME LA PRESIDENTE demande aux chefs de groupe/partis/factions politiques s'ils souhaitent s'exprimer au sujet de la composition des commissions.

M. BASCHY informe qu'il n'a rien à ajouter.

M. ANKLIN indique que la répartition des sièges a été négociée entre les membres des trois partis.

Mme GATTI n'a rien à ajouter si ce n'est que cela a été fait selon un bon consensus.

Mme LA PRESIDENTE commente le tableau et souligne le fait que chaque commission n'a pas le même nombre de commissaires.

Elle précise que M. MALACRIDA peut être cité ce soir bien qu'il n'ait pas encore prêté serment.

MME LA PRESIDENTE propose de voter la composition des commissions et donc le document dans son ensemble. Sans qu'aucune opposition ne soit formulée sur cette proposition, elle demande qui approuve ce tableau de composition des commissions :

17 oui, c'est l'unanimité

Elle remercie les membres et souhaite bon courage aux commissaires pour leur futur travail.

Le tableau qui vient d'être accepté est le suivant :

Composition des commissions du Conseil municipal pour la Législature 2015-2020

Commission	Présidence	Vice-présidence	Membres
Réclamations	Jean-François RUCHET (PLR)	Marc-André BASCHY (PLR)	Grégoire MÉTAYER (PLR) Edward DOMMEN (BDA) Sandra BRANCO SCHNEIDER (PDC)
Finances & administration	Frédéric LUYET (PLR)	Dominique ANKLIN (BDA)	Laurent BIEDERMANN (PLR) Jean-Jacques CARTIER (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Yair KESTIN (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Sociale	Gérald RÜEGSEGGER (BDA)	Delphine SCHIAVO-ABEL (PLR)	Laurence CHONG (PLR) Marco PAIS (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Fabrice MALACRIDA (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Bâtiments & travaux publics	Marc-André BASCHY (PLR)	Yair KESTIN (BDA)	Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Marcel BEAUVERD (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Pablo LAZARO (PDC)

Culture & loisirs	Laurent BIEDERMANN (PLR)	Sonia GATTI (PDC)	Delphine SCHIAVO-ABEL (PLR) Laurence CHONG (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Fabrice MALACRIDA (BDA)
Sécurité	Jean-Jacques CARTIER (PLR)	Anne-Catherine HURNY (BDA)	Marco PAIS (PLR) Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Aménagement	Dominique ANKLIN (BDA)	Marcel BEAUVERD (PLR)	Laurent BIEDERMANN (PLR) Jean-Jacques CARTIER (PLR) Marc-André BASCHY (PLR) Gérald RÜEGSEGGER (BDA) Yair KESTIN (BDA) Pablo LAZARO (PDC)

MME LA PRESIDENTE cède maintenant la parole au Conseil administratif.

En accord avec ses deux collègues, M. FABBI, Maire, prend la parole en ces termes :

*Mme la Présidente du conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,*

Je tiens tout d'abord à présenter les félicitations de l'Exécutif aux membres du bureau du CM que vous venez de désigner. Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue à vous tous qui siégez ce soir, anciens et nouveaux élus, ainsi qu'au public qui assiste à cette première séance de mise en place du conseil municipal de la législature 2015-2020.

A cet égard, je tiens à souligner que votre Conseil est constitué de 19 membres et qu'il compte désormais 7 nouveaux Conseillères et Conseillers et 12 anciens Conseillères et Conseillers, alors que l'Exécutif, quant à lui, est renouvelé avec MM. Bernard Taschini et Jean-Daniel Viret. Puisse cette nouvelle composition, génératrice d'oxygène, être autant que la précédente, respectueuse des décisions prises par sa majorité, à l'écoute des avis de sa ou de ses minorités.

Le pouvoir de votre Conseil et celui de l'Exécutif sont complémentaires, garants de notre système démocratique.

J'aime à ce propos, rappeler l'enseignement de Montesquieu, qui disait :

« Qu'il n'y a point de liberté lorsque la puissance exécutive est réunie à la puissance législative dans une même personne, car alors celui qui ferait de mauvaises lois exécuterait de mauvaises lois ».

Votre Exécutif a été assermenté le 29 mai 2015 à la cathédrale Saint-Pierre lors d'une cérémonie populaire émouvante. Vous venez de l'être à votre tour solennellement. De nombreuses propositions vous seront soumises durant cette législature. Vous serez appelés à prendre des décisions fondamentales. Je ne doute pas que, comme par le passé, votre Conseil se prononcera pour le seul bien de notre commune, dans la diversité d'idées parfois divergentes, mais sans que jamais l'intérêt personnel ne vienne l'emporter sur celui de votre engagement politique.

Avant de conclure, j'aimerais remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers municipaux qui nous ont quittés après une ou plusieurs années de mandat politique, et qui ont

participé à des projets importants, ainsi qu'apporté une pierre à cet édifice, qui se nomme « Commune de Bellevue ».

Il s'agit de :

*Mme Valérie Carrillo-Graf
Mme Isabel Garcia-Gill
Mme Aurélie Luyet
M. Rémy Gobert
M. Raphaël Petite*

Je vous remercie toutes et tous pour le travail accompli.

Je remercie également avec beaucoup d'émotion le départ de notre ancienne Conseillère administrative et Maire, Mme Catherine Dupasquier ainsi que notre ancien Maire et Conseiller Administratif, M. Marcel Beauverd qui ont fait de l'excellent travail, et qui se sont investis tout au long de ces années. Une fête pour leur départ est organisée ce samedi et nous aurons encore la possibilité de les remercier à cette occasion.

Un petit clin d'œil : En 2007 quand j'ai été élu Maire de la commune, M. Jean-Daniel Viret a été élu Président du Conseil Municipal. Il est à ma gauche ce soir !

En 2011, quand la commune est devenue un Conseil administratif M. Bernard Taschini a été élu Président du Conseil municipal. Il est aujourd'hui à ma droite !

Ce soir vous avez élu Mme Mylène Sandoz comme Présidente du Conseil municipal, elle est en face de moi au centre ce soir. Concours de circonstances....

Je souhaite la bienvenue à mes 2 nouveaux collègues et leur souhaite beaucoup de réussite et de plaisir dans leurs nouvelles fonctions respectives au sein du Conseil Administratif. Je souhaite également que la parfaite collaboration entre le Conseil Administratif et le Conseil municipal puisse perdurer et être aussi consensuelle et performante que ces dernières législatures.

En particulier trois objectifs vont occuper ce nouvel Exécutif en 2015-2020. Le suivi de dossiers sensibles tels que : Champs-du-Château, les nuisances de l'aéroport ainsi que la réactualisation du plan directeur communal.

Le législateur suisse l'a voulu ainsi : vous êtes (nous sommes) des miliciens et non des professionnels. Le Conseil administratif fait souvent appel à des spécialistes pour la préparation des dossiers complexes et certains d'entre eux viennent vous expliquer les dossiers dans une commission ou au Conseil municipal. Ces spécialistes vous amènent des informations qui complètent seulement et ne remplacent nullement vos propres expériences, votre connaissance du terrain et des gens qui y habitent. La décision finale vous appartient : Ecoutez donc les experts et les propositions du Conseil administratif, puis faites-vous confiance !

*Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs,*

Cette séance d'installation va s'achever. Dès aujourd'hui vous remplirez un mandat qui exige réflexion, sagesse et volonté de décision. N'oublions pas que ce mandat nous le devons tous à la volonté supérieure exprimée par nos concitoyennes et concitoyens.

Mais n'oublions surtout pas que notre pays offre à celles et ceux qui l'habitent, le privilège et l'honneur d'élire librement leurs Autorités.

*Vive le Conseil municipal de Bellevue !
Vive les Autorités de Bellevue !
Vive Bellevue !*

Et merci pour votre attention.

Son discours est suivi par les applaudissements de l'assemblée.

M. VIRET, Conseiller administratif, se réjouit de constater que le bureau du Conseil municipal se compose uniquement de femmes. Il dit « Bravo ». Il souligne le fait que les priorités pour cette législature qui commence sont : le projet du Champs-du-château, la politique de la petite enfance - il se réjouit d'ailleurs de collaborer avec M. RÜEGSEGGER pour cela – l'IEPA (Immeubles avec encadrement pour personnes âgées), ainsi que les relations avec l'aéroport. Il remercie l'assemblée.

C'est au tour de M. TASCHINI, Conseiller administratif, de prendre la parole. Il remercie tout d'abord l'ancien Exécutif ainsi que les Conseillers municipaux de la précédente législature. Un grand merci à toutes les équipes qui ont précédé, les résultats de leur travail étant positifs. Il informe que lors de la cérémonie de prestation de serments, M. François LONGCHAMP a évoqué les thèmes de la péréquation et du désenchevêtrement, des dossiers qui devront être traités durant la législature à venir et qui sont des plus complexes. Les relations entre le Canton et les Communes seront importantes. Il revient ensuite sur la péréquation. Certaines préoccupations au sein du canton se font sentir et les communes devront peut-être assumer de nouvelles charges. En effet, le canton de Genève est le dernier à avoir une taxation fiscale sur la commune de travail et non sur le lieu de domicile. Il est cependant convaincu qu'avec ce Conseil municipal les dossiers pourront être traités avec sérénité. Il remercie tous les membres.

Ses dires sont suivis par les applaudissements de l'assemblée.

MME LA PRESIDENTE les remercie puis informe que cette séance est directement suivie d'une autre étant donné que l'ordre du jour de la séance d'assermentation est établi par le Conseil d'Etat et n'est aucunement modifiable.

MME LA PRESIDENTE déclare cette séance levée, il est 21H07

Mylène SCHOPFER SANDOZ
Présidente du conseil municipal